

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de l'Eure

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de THIBERVILLE

L'an **deux mil vingt, le trente juin**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Bruno THOUROUDE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Bruno THOUROUDE en faveur de Mme Virginie THIERRY.

Assistait également à la séance : M. Nicolas BOUCKAERT, Trésorier.

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et après vérification du quorum, demande l'approbation du compte rendu de la séance du 03 juin 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-043 : Approbation du compte de gestion 2019 : Budget principal COMMUNE**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare (par 19 Voix Pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

- Madame Nadine MINOT pour la période du 01/01/2019 au 31/08/2019.
- Monsieur Nicolas BOUCKAERT pour la période du 01/09/2019 au 31/12/2019.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **INFORMATION : Approbation du compte de gestion 2019 : Budget CCAS**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare (par 8 Voix Pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

- Madame Nadine MINOT pour la période du 01/01/2019 au 31/08/2019.
  - Monsieur Nicolas BOUCKAERT pour la période du 01/09/2019 au 31/12/2019.
- 

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-044 : Approbation du compte de gestion 2019 : Budget ASSAINISSEMENT**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare (par 19 Voix Pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

- Madame Nadine MINOT pour la période du 01/01/2019 au 31/08/2019
- Monsieur Nicolas BOUCKAERT pour la période du 01/09/2019 au 31/12/2019

19 VOTANTS

19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-045 : Approbation du compte de gestion 2019 : Budget ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare (par 19 Voix Pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

- Madame Nadine MINOT pour la période du 01/01/2019 au 31/08/2019
- Monsieur Nicolas BOUCKAERT pour la période du 01/09/2019 au 31/12/2019

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-046 : Adoption du Compte Administratif 2019 : Budget principal COMMUNE**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur PARIS, Maire, s'est retiré,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Françoise LARROQUELLE, doyenne de l'assemblée délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Guy PARIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Investissement       |                       | Fonctionnement        |                       | Ensemble              |                       |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                             | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits  | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits  | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés          | 0,00 €               | 29 998,26 €           | 0,00 €                | 702 564,46 €          |                       | 732 562,72 €          |
| Opérations de l'exercice    | 405 927,44 €         | 579 136,37 €          | 1 336 365,86 €        | 1 535 633,25 €        | 1 742 229,30 €        | 2 114 769,62 €        |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>405 927,44 €</b>  | <b>609 134,63 €</b>   | <b>1 336 365,86 €</b> | <b>2 238 197,71 €</b> | <b>1 742 293,30 €</b> | <b>2 847 332,34 €</b> |
| Résultats de clôture        | 0,00 €               | 203 207,19 €          | 0,00 €                | 901 831,35 €          | 0,00 €                | 1 105 039,84 €        |
| Restes à réaliser           | 27 289,00 €          | 64 996,00 €           | 0,00 €                | 0,00 €                | 272 829,00 €          | 64 996,00 €           |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>678 756,44 €</b>  | <b>674 130,63 €</b>   | <b>1 336 365,86 €</b> | <b>2 238 197,71 €</b> | <b>2 015 122,30 €</b> | <b>2 912 328,34 €</b> |
| <b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b> | <b>4 625,81 €</b>    | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>         | <b>901 831,35 €</b>   | <b>0,00 €</b>         | <b>897 206,04 €</b>   |

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête (par 18 Voix Pour) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

#### **INFORMATION : Adoption du Compte Administratif 2019 : Budget CCAS**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur PARIS, Président du CCAS, s'est retiré,

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame Yvette OSLAJ, doyenne de l'assemblée délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Guy PARIS, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

| Libellés                    | Investissement       |                       | Fonctionnement       |                       | Ensemble             |                       |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                             | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés          | 0,00 €               | 0,00 €                | 0,00 €               | 2 066,56 €            | 0,00 €               | 2 066,56 €            |
| Opérations de l'exercice    | 0,00                 | 0,00 €                | 16 877,59 €          | 17 200,00 €           | 16 877,59 €          | 17 200,00€            |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>         | <b>16 877,59 €</b>   | <b>19 266,56 €</b>    | <b>16 877,59 €</b>   | <b>19 266,56 €</b>    |
| Résultats de clôture        | 0,00 €               | 0,00 €                | 0,00 €               | 2 388,97 €            | 0,00 €               | 2 388,97 €            |
| <b>Restes à réaliser</b>    | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>         |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>         | <b>16 877,59 €</b>   | <b>19 266,56 €</b>    | <b>16 877,59 €</b>   | <b>19 266,56 €</b>    |
| <b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b> | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>        | <b>2 388,97 €</b>     | <b>0,00 €</b>        | <b>2 388,97 €</b>     |

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête (par 7 Voix Pour) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-047 : Adoption du Compte Administratif 2019 : Budget ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur PARIS, Maire, s'est retiré,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Françoise LARROQUELLE, doyenne de l'assemblée délibérante sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Guy PARIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Investissement       |                       | Exploitation         |                       | Ensemble             |                       |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                             | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés          | 0,00 €               | 40 175,32 €           | 0,00 €               | 31 413,02 €           | 0,00 €               | 71 588,34 €           |
| Opérations de l'exercice    | 54 776,16 €          | 60 704,00 €           | 146 650,55 €         | 157 948,12 €          | 201 426,71 €         | 218 652,12 €          |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>54 776,16 €</b>   | <b>100 879,32 €</b>   | <b>146 650,55 €</b>  | <b>189 361,14 €</b>   | <b>201 426,71 €</b>  | <b>290 240,46 €</b>   |
| Résultats de clôture        | 0,00 €               | 46 103,16 €           | 0,00 €               | 42 710,59 €           | 0,00 €               | 88 813,75 €           |
| Restes à réaliser           | 720,00 €             | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                | 720,00 €             | 0,00 €                |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>55 496,16 €</b>   | <b>45 383,16 €</b>    | <b>146 650,55 €</b>  | <b>189 361,14 €</b>   | <b>201 426,71 €</b>  | <b>290 240,46 €</b>   |
| <b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b> | <b>0,00 €</b>        | <b>45 383,16 €</b>    | <b>0,00 €</b>        | <b>42 710,59 €</b>    | <b>0,00 €</b>        | <b>88 093,75 €</b>    |

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête (par 18 Voix Pour) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

18 VOTANTS  
18 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-048 : Adoption du Compte Administratif 2019 : Budget ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur PARIS, Maire, s'est retiré,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Françoise LARROQUELLE, doyenne de l'assemblée délibérante sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy PARIS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                 | Investissement       |                       | Exploitation         |                       | Ensemble             |                       |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                          | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés       | 0,00 €               | 13 985,00 €           | 0,00 €               | 14 596,74 €           | 0,00 €               | 28 581,74 €           |
| Opérations de l'exercice | 3 502,00 €           | 5 829,00 €            | 5 829,00 €           | 12 274,66 €           | 9 331,00 €           | 18 103,66 €           |
| TOTAUX                   | 3 502,00 €           | 19 814,00 €           | 5 829,00 €           | 26 871,40 €           | 9 331,00 €           | 46 685,40 €           |
| Résultats de clôture     | 0,00 €               | 16 312,00 €           | 0,00 €               | 21 042,40 €           | 0,00 €               | 37 354,40 €           |
| Restes à réaliser        | 0,00 €               | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                |
| TOTAUX CUMULES           | 3 502,00 €           | 19 814,00 €           | 5 829,00 €           | 26 871,40 €           | 9 331,00 €           | 46 685,40 €           |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS     | 0,00 €               | 16 312,00 €           | 0,00 €               | 21 042,40 €           | 0,00 €               | 37 354,40 €           |

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête (par 18 Voix Pour) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-049 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 : Budget principal COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy PARIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

|        | RESULTAT CA<br>2018 | VIREMENT A<br>LA SF | RESULTAT DE<br>L'EXERCICE<br>2019 | RESTES A<br>REALISER<br>2019 | SOLDE DES<br>RESTES A<br>REALISER | CHIFFRES A<br>PRENDRE EN<br>COMPTE POUR<br>L'AFFECTATION<br>DE RESULTAT |
|--------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
|        |                     |                     |                                   | Dépenses                     |                                   |   |
| INVEST | 29 998,26 €         |                     | 173 208,93€                       | 272 829 €                    | - 207 833,00 €                    | - 4 625,81 €  |
|        |                     |                     |                                   | 64 936 €                     |                                   |   |
| FONCT  | 702 564,46 €        | €                   | 199 267,39 €                      | Recettes                     |                                   | 897 206,04 €  |
|        |                     |                     |                                   |                              |                                   |   |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter (par 19 Voix Pour) le résultat comme suit : 001 : + 203 207,19€

|  |              |
|--|--------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019   | 901 831,85 € |
| Affectation obligatoire :<br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 4 625,81 €   |
| Solde disponible affecté comme suit :  |              |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068)  | - 4 625,81 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)   | 897 206,04 € |
| Total affecté au c/1068  | 4 625,81 €   |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/19  | 0,00 €       |
| Déficit à reporter (ligne 002)   |              |

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

#### **INFORMATION : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 : Budget CCAS**

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame Yvette OSLAJ,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :



|        | RESULTAT CA<br>2018 | VIREMENT A<br>LA SF | RESULTAT DE<br>L'EXERCICE<br>2019 | RESTES A<br>REALISER<br>2019 | SOLDE DES<br>RESTES A<br>REALISER | CHIFFRES A<br>PRENDRE EN<br>COMPTE POUR<br>L'AFFECTATION<br>DE RESULTAT |
|--------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
|        |                     |                     |                                   | Dépenses                     |                                   |   |
| INVEST | 0,00 €              |                     | 0,00 €                            |                              | 0,00 €                            | 0,00 €  |
| FONCT  | 2 066,56 €          |                     | 322,41 €                          | Recettes                     |                                   | 2 388,97 €  |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

|  |            |
|--|------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019   | 2 388,97 € |
| Affectation obligatoire :<br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) |            |
| Solde disponible affecté comme suit :  |            |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068)  | 0,00 €     |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)   | 2 388,97 € |
| Total affecté au c/1068  |            |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/19<br>Déficit à reporter (ligne 002)  | 0,00 €     |

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-050 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 : Budget ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy PARIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

|        | RESULTAT CA<br>2018 | VIREMENT<br>A LA SF | RESULTAT<br>DE<br>L'EXERCICE<br>2019 | RESTES A<br>REALISER<br>2019 | SOLDE DES<br>RESTES A<br>REALISER | CHIFFRES A<br>PRENDRE EN<br>COMPTE POUR<br>L'AFFECTATION<br>DE RESULTAT |
|--------|---------------------|---------------------|--------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
|        |                     |                     |                                      | Dépenses                     |                                   |   |
| INVEST | 40 175,32 €         |                     | 5 927,84 €                           | 720,00 €                     | - 720,00 €                        | 45 383,16 €   |
| FONCT  | 31 413,02 €         |                     | 11 297,57€                           | Recettes                     |                                   | 42 710,59 €   |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter (par 19 Voix Pour) le résultat comme suit : 001 : + 46 103,16 €

|  |             |
|--|-------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019   | 42 710,59 € |
| Affectation obligatoire :<br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) |             |
| Solde disponible affecté comme suit :  |             |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068)  | 0,00 €      |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)   | 42 710,59 € |
| Total affecté au c/1068  |             |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/19<br>Déficit à reporter (ligne 002)  | 0,00 €      |

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 ABSTENTION  
0 CONTRE

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-051 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 : Budget ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy PARIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

|        | RESULTAT CA<br>2018 | VIREMENT<br>A LA SF | RESULTAT<br>DE<br>L'EXERCICE<br>2019 | RESTES A<br>REALISER<br>2019 | SOLDE DES<br>RESTES A<br>REALISER | CHIFFRES A<br>PRENDRE EN<br>COMPTE POUR<br>L'AFFECTATION<br>DE RESULTAT |
|--------|---------------------|---------------------|--------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
|        |                     |                     |                                      | Dépenses                     |                                   |   |
| INVEST | 13 985,00 €         |                     | 2 327,00 €                           |                              | -0,00 €                           | 16 312,00 €   |
| FONCT  | 14 596,74 €         |                     | 6 445,66 €                           | Recettes                     |                                   | 21 042,40 €   |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter (par 19 Voix Pour) le résultat comme suit : 001 : + 16 312,00 €

|  |             |
|--|-------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019   | 21 042,40 € |
| Affectation obligatoire :<br>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) |             |
| Solde disponible affecté comme suit :  |             |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068)  | 0,00 €      |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)   | 21 042,40 € |
| Total affecté au c/1068  |             |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/19  | 0,00 €      |
| Déficit à reporter (ligne 002)   |             |

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

## Présentation du budget primitif 2020 : par Monsieur le Maire :

Ce budget primitif 2020 de la commune de Thiberville est un budget de base impacté par les conséquences économiques et sociales de la pandémie du COVID-19 et prend en compte l'incertitude d'une seconde vague épidémique en automne prochain. Ce qui nous invite à la prudence. La commune poursuit ses engagements en matière d'assainissement, d'urbanisme.

**Le budget primitif 2020** est proposé au vote du Conseil Municipal avec un équilibre en recettes et en dépenses pour une somme de 2 969 124 euros (2 757 817 euros en 2019). Cette enveloppe budgétaire est adaptée à la crise sanitaire actuelle qui nous incite à la prudence. Par conséquent, ce budget primitif ne tient pas compte des projets susceptibles d'être éligibles à la DETR. Cette enveloppe budgétaire inclut 64 996 euros de recettes d'investissement reportées du budget 2019 et engage 272 829 euros de dépenses d'investissement en restes à réaliser.

### **Le budget communal d'investissement 2020 représente en dépenses 589 543 euros.**

En ce qui concerne les travaux de sécurité et de voirie, ce budget finance un assainissement en traverse avec chicanes rue du Stade pour 70 800 euros, des aménagements de trottoir pour l'accès piétons aux deux pharmacies pour 3 400 euros ainsi qu'un avaloir rue de Bernay pour 1 320 euros.

L'aménagement de sécurité de la sortie du chemin des Aumônes rue de Lieurey est toujours à l'étude de même que la sécurisation de la circulation route de Bernay devant le gymnase et le collège. La réalisation d'un parking rue de la Carbonnière fera l'objet d'une décision modificative. Enfin, la commune participe aux fonds de concours voirie de la communauté des communes Lieuvin Pays d'Auge pour 4 000 euros pour la rue de Bernay.

La commune continue ses investissements en éclairage public subventionnés par le SIEGE et participe pour 30 800 euros à des travaux d'effacement de réseau le long de la route départementale D613.

Ce budget participe également à des éclairages publics sur le parking des écoles et rue de Lieurey pour 2 491 euros et enfin en restes à réaliser pour 17 000 euros aux travaux de la route du Mesnil et 5 400 euros au lieu-dit Le Rosay.

En ce qui concerne l'entretien des bâtiments communaux, ce budget prend en compte la poursuite de la rénovation de façades de la salle des votes pour 13 176 euros dont le rez-de-chaussée sera aménagé en médiathèque et la restauration de la salle des fêtes pour 4 020 euros de travaux d'électricité.

Ce budget prend en compte pour 800 euros l'acquisition d'un logiciel de secrétariat de mairie.

En ce qui concerne les écoles, sont prévus 7 200 euros pour l'acquisition de matériel de bureau et d'informatique ainsi que 5 000 euros pour divers mobiliers scolaires. En restes à réaliser, ce budget prend en compte 10 269 euros pour le remplacement du brûleur de la chaudière et pour l'installation d'une vidéosurveillance. De plus, 11 949 euros sont prévus pour l'audit énergétique de l'école primaire en dépenses et 9 272 euros en recettes de la DETR.

En ce qui concerne le soutien aux activités sportives, la commune a prévu 40 000 euros pour l'agrandissement du vestiaire-douche du club SCT et 4 800 euros en honoraires du bureau d'études EAD en attente des subventions du SCT. De plus, 99 940 euros sont prévus pour la réalisation du City Stade à proximité de l'école maternelle en attente de la subvention de 32 337 euros de la DETR et de 16 000 euros de la Jeunesse et des Sports.

Ce budget d'investissement prend en compte les honoraires des bureaux d'études SIDESA et IRH en charge de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement pour 45 141 euros dont 7 004 euros de subventions de l'Agence de l'Eau et 16 843 euros du Conseil Départemental ainsi que les honoraires du cabinet AUDDICE en charge de la révision du PLU communal pour 10 458 euros.

La commune investit dans la défense incendie pour 10 500 euros en attente de subventions.

Un emplacement pour cavurnes sera réalisé au cimetière communal pour 25 000 euros.

Des acquisitions de terrains sont prévues en restes à réaliser pour 40 000 euros sur la zone artisanale auprès des services techniques et 1 500 euros pour le parking de la rue de l'Ancienne Poste.

Enfin, les employés communaux seront dotés de nouveaux matériels, tracteur tonte, remorque, herse et tondeuse pour 44 200 euros.

Comme vous pouvez le constater une somme de 15 000 euros est dédiée aux travaux en régie effectués par nos employés communaux. Ceci témoigne du travail assumé chaque année par le personnel communal.

**Le budget de fonctionnement 2020** s'équilibre en recettes et en dépenses pour une somme de 2 379 581 euros (2 051 708 euros en 2019). Ce budget de fonctionnement est stable. Il prend en compte l'autofinancement de la section d'investissement pour 440 755 euros et l'excédent de 703 940 euros affecté à l'entretien des bâtiments (723 483 euros en 2019, 609 440 euros en 2018 et 879 661 euros en 2017). Cet excédent affecté à l'entretien des bâtiments

communaux constitue la réserve financière de la commune actuelle mais ne prend pas en compte les projets communaux éligibles à la DETR.

Ce budget de fonctionnement tient compte d'un soutien plus particulier aux associations de la commune et au commerce local qui ont été pénalisés par la crise sanitaire et le confinement récent pour 32 270 euros (19 300 en 2019) et également de subvention au CCAS pour 17 000 euros.

**Les budgets annexes** sont le budget de l'action sociale, le nouveau budget photovoltaïque et le budget d'assainissement.

Le budget d'action sociale s'équilibre en recettes et en dépenses pour une somme de 19 389 euros.

Le budget photovoltaïque s'équilibre en section d'exploitation pour une somme de 33 544 euros et en section de fonctionnement pour une somme de 22 141 euros.

Le budget d'assainissement s'équilibre en section d'exploitation à 238 367 euros (185 488 euros en 2019, 173 180 euros en 2018 et 164 491 euros en 2017) et en section d'investissement avec 99 183 euros en recettes (100 879 euros en 2019, 104 799 euros en 2018 et 137 520 euros en 2017).

**Ce budget primitif 2020 proposé au vote ce soir est équilibré en recettes et en dépenses. Cependant, il ne prend pas en compte des projets susceptibles d'être éligibles à la DETR à savoir le musée du landau, les travaux énergétiques de l'école publique et le terrain de football synthétique. Ces projets seront étudiés en commissions communales et feront l'objet d'un plan pluriannuel d'investissements en fonction des subventions attendues.**

**Ce budget primitif 2020 ne prévoit pas ce jour de nouveaux emprunts.**

**Le produit fiscal attendu est de 552 421 euros (467 003 euros en 2019, 455 655 euros en 2018 et 446 033 euros en 2017).**

**Dans ce contexte économique et surtout social actuel du fait du confinement récent, il est donc proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes d'impositions communales cette année : TFB 17,07 %, TFNB 42,58 %, CFE 8,81 %. La taxe d'assainissement est proposée également à 1,90 euros le m3.**

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-052 : Adoption du Budget Primitif 2020 : Budget principal COMMUNE**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

|                                  | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 2 379 581,04 €        | 2 379 581,04 €        |
| <b>Section d'investissement</b>  | 589 543,19 €          | 589 543,19 €          |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>2 969 124,23 €</b> | <b>2 969 124,23 €</b> |

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le projet de budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour)

**APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

|                                  | <b>DEPENSES</b>       | <b>RECETTES</b>       |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 2 379 581,04 €        | 2 379 581,04 €        |
| <b>Section d'investissement</b>  | 589 543,19 €          | 589 543,19 €          |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>2 969 124,23 €</b> | <b>2 969 124,23 €</b> |

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Adoption du Budget Primitif 2020 : Budget CCAS**

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

|                                  | <b>DEPENSES</b>    | <b>RECETTES</b>    |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 19 388,97 €        | 19 388,97 €        |
| <b>Section d'investissement</b>  | 0,00€              | 0,00€              |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>19 388,97 €</b> | <b>19 388,97 €</b> |

**Le Conseil d'Administration,**

**VU** le projet de budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, (par 8 Voix Pour)

**APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

|                                  | <b>DEPENSES</b>    | <b>RECETTES</b>    |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 19 388,97 €        | 19 388,97 €        |
| <b>Section d'investissement</b>  | 0,00 €             | 0,00 €             |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>19 388,97 €</b> | <b>19 388,97 €</b> |

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-053 : Adoption du Budget Primitif 2020 : Budget ASSAINISSEMENT**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation :

Dépenses et recettes d'investissement :

|                                 | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>    |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|
| <b>Section d'exploitation</b>   | 238 366,59 €        | 238 366,59 €       |
| <b>Section d'investissement</b> | 99 183,16 €         | 99 183,16 €        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>337 549,75 €</b> | <b>337 549,75€</b> |

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le projet de budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour)

**APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

|                                 | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Section d'exploitation</b>   | 238 366,59 €    | 238 366,59 €    |
| <b>Section d'investissement</b> | 99 183,16 €     | 99 183,16 €     |

|              |              |             |
|--------------|--------------|-------------|
| <b>TOTAL</b> | 337 549,75 € | 337 549,75€ |
|--------------|--------------|-------------|

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-054 : Adoption du Budget Primitif 2020 : Budget ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation :  
Dépenses et recettes d'investissement :

|                                 | <b>DEPENSES</b>    | <b>RECETTES</b>    |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Section d'exploitation</b>   | 33 544,40 €        | 33 544,40 €        |
| <b>Section d'investissement</b> | 22 141,00 €        | 22 141,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>55 685,40 €</b> | <b>55 685,40 €</b> |

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le projet de budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour)

**APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

|                                 | <b>DEPENSES</b>    | <b>RECETTES</b>    |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Section d'exploitation</b>   | 33 544,40 €        | 33 544,40 €        |
| <b>Section d'investissement</b> | 22 141,00 €        | 22 141,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>55 685,40 €</b> | <b>55 685,40 €</b> |

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-055 : Subventions 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour) décide d'accorder les subventions aux organismes et associations dont la liste est jointe pour un montant de 49 270 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux comptes 657362 (CCAS) et 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**SUBVENTIONS 2020 :**

|                                       |   |           |
|---------------------------------------|---|-----------|
| Centre Communal d'Action Sociale      | = | 17 000,00 |
| AFREJADA Bernay                       | = | 250,00    |
| Alcool Assistance Bernay              | = | 200,00    |
| Association Familiale                 | = | 6 000,00  |
| AVEC Thiberville                      | = | 2 500,00  |
| CFA Bâtiment EVREUX                   | = | 100,00    |
| CFAIE Val de Reuil                    | = | 150,00    |
| Don du sang Bernay                    | = | 400,00    |
| Handisport Mont Saint Aignan          | = | 50,00     |
| La prévention routière                | = | 100,00    |
| Le combat d'Albane Boissy Lamberville | = | 100,00    |
| MFR Blangy Le Château                 | = | 150,00    |
| MFR Saint Désir                       | = | 150,00    |
| Restaurants du Cœur Bernay            | = | 200,00    |
| AGVDL Saint Vincent du Boulay         | = | 200,00    |
| Thibgym Club                          | = | 1 000,00  |
| Club Arc en Ciel                      | = | 500,00    |
| Association des Festivités            | = | 3 000,00  |
| Club Motocycliste Thibervillais       | = | 1 000,00  |
| Drucourt Sentiers                     | = | 300,00    |
| Judo Club de Lieurey                  | = | 350,00    |
| Lectures à partager                   | = | 3 600,00  |
| Les Fils d'Argent                     | = | 1 300,00  |
| Pétanque Thibervillaise               | = | 400,00    |
| Ronde Cycliste Thibervillaise         | = | 2 000,00  |
| SC Thiberville Football               | = | 1 500,00  |
| SC Bernay Rugby                       | = | 50,00     |
| SCB Gymnastique de Bernay             | = | 350,00    |
| Tennis Club du Lieuvin                | = | 120,00    |
| Thiberville Basket Club               | = | 1 000,00  |
| UCIAL                                 | = | 3 000,00  |
| ACPG-CATM-TOE                         | = | 300,00    |
| Amicale Eure Liberté 44               | = | 300,00    |
| Comité Juno Canada                    | = | 50,00     |



|                                  |   |        |
|----------------------------------|---|--------|
| Anciens Mobilisés de Thiberville | = | 800,00 |
| UNC-CAFN                         | = | 800,00 |

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-056 : Versement d'une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au conseil que les services d'eau et d'assainissement dans les communes de moins de 3 000 habitants peuvent être subventionnés par le budget principal de la commune sans condition particulière.

Monsieur le Maire indique que la présence trop importante d'eaux parasites dans le réseau est responsable de la non-conformité de la station d'épuration.  
C'est pourquoi, il est impératif de procéder aux contrôles de l'ensemble des branchements d'assainissement collectif.

En raison de l'importance de ces investigations et eu égard au nombre d'utilisateurs, ces travaux ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs de la redevance d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que cette subvention revêt un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide :

- de verser une subvention d'équilibre au budget assainissement (en section d'exploitation) d'un montant de 30 000 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 657364 de la section de fonctionnement du budget COMMUNE.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-057 : Fixation du taux des trois taxes locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour), décide de fixer pour 2019 le taux des trois taxes locales de la façon suivante :

- Taxe foncière (bâti) : 17,07%
- Taxe foncière (non bâti) : 42,58%
- Cotisation foncière des entreprises : 8,81%

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-058 : Indemnité de gardiennage de l'église, année 2020**

Monsieur le Maire rappelle que les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 27 février 2018, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé en 2020 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds en dessous desquels il demeure possible aux conseillers municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci (circulaire n° NOR/IOC/D/1633981C du 04 janvier 2011).

Dès lors pour l'année 2020, l'indemnité versée à [REDACTED]

[REDACTED] pourrait être fixée à 479,86€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide (par 19 Voix Pour) :**

- De fixer pour l'année 2020, l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 479,86 € pour la gardienne qui réside dans la commune.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020 au compte 6282.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-059 : Occupation du domaine public terrasses des cafés : gratuité demandée par les exploitants**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande formulée par les exploitants des bars de la Commune afin de bénéficier de la gratuité d'occupation du domaine public pour les terrasses de cafés.

En raison du contexte économique et de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose au Conseil de satisfaire à leur demande de gratuité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour), décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire
- d'accorder aux exploitants de bar la gratuité d'occupation du domaine public pour leurs terrasses pour l'année 2020.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-060 : Commission Communale des Impôts Directs : Désignation de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants**

Monsieur le Maire expose au Conseil que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) prévue dans chaque commune (de moins de 2000 habitants) est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces commissaires sont désignés par l'Administrateur Général des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour), décide de proposer :

1. M. LARGESSE José
2. M. BUCAILLE Daniel
3. M. HACHETTE Frédéric
4. M. GAMBIER Laurent
5. Mme VACHER Martine
6. M. ALLEAUME Claude

7. M. LANOE Jean-Claude
8. M. LEVRAY Arnaud
9. M. HUSSON Gérard
10. M. NION Jean-Claude
11. M. AMPOULIE Philippe
12. Mme FILLOCQUE Evelyne
13. M. DUHAMEL Gérard
14. M. BERARD Claude
15. M. DE GLATIGNY Jean-Luc
16. M. VAN HONSEBROUCK Hugues
17. M. FURET David
18. M. DELAFOSSE Olivier
19. M. LEBON Joël
20. Mme RUAUX Patricia
21. Mme NESTOR-PETIT Nathalie
22. Mme BOYE Florence
23. Mme HUSSON Sandrine
24. Mme AVRIL Chantal

19 VOTANTS  
 19 POUR  
 0 CONTRE  
 0 ABSTENTION

**INFORMATION : Commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur propose de surseoir à la composition de la commission de contrôle des listes électorales dans l'attente de la réception de la circulaire de la Préfecture de l'Eure.

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-061 : Travaux d'extension des vestiaires du terrain de sport**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet d'extension des vestiaires du terrain de sport suite à la réactualisation des devis.

|                              |                            |  |
|------------------------------|----------------------------|--|
| Maçonnerie de la structure : | 11 139,45 euros hors taxes | 13 367,34 euros toutes taxes comprises |
| Enduits :                    | 2 489,00 euros hors taxes  | 2 986,80 euros toutes taxes comprises  |
| Désamiantage :               | 5 922,00 euros hors taxes  | 7 106,40 euros toutes taxes comprises  |
| Charpente couverture :       | 7 649,76 euros hors taxes  | 9 179,72 euros toutes taxes comprises  |
| Gouttières :                 | 465,82 euros hors taxes    | 558,98 euros toutes taxes comprises    |
| Porte et fenêtres :          | 5 770,00 euros hors taxes  | 6 924,00 euros toutes taxes comprises  |

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter ce projet réactualisé s'élevant à 33 436,03 euros hors taxes (40 123,24 euros toutes taxes comprises).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour), décide :

- d'accepter le projet réactualisé s'élevant à 33 436,03 euros hors taxes (40 123,24 euros toutes taxes comprises).
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2020 au compte 2135 (opération d'équipement n°84 : aménagement vestiaires foot) de la section d'investissement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à cette opération.

19 VOTANTS  
 19 POUR

O CONTRE  
O ABSTENTION

Monsieur BREQUIGNY Michel indique que cette délibération indiquant que la Commune s'engage à réaliser les travaux d'extension des vestiaires du terrain de sport est nécessaire pour obtenir une subvention de la Fédération du Football Amateur.

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-062 : Réalisation d'une étude de faisabilité relative à un projet d'installation d'une chaufferie bois à l'école élémentaire publique**

**Exposé des motifs**

En 2015, a été publiée la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) qui encourage le développement de projets visant à augmenter la part des énergies renouvelables en France, dans le prolongement des directives européennes de 2009.

Or, la commune dispose d'une école élémentaire dotée d'une installation de chauffage fonctionnant au fioul, qu'il pourrait être éventuellement pertinent pour des raisons économiques et énergétiques de remplacer par un autre mode de chauffage tel que le bois-énergie.

De son côté, le SIEGE, depuis la mise en place de sa Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) en décembre 2015, est compétent pour assister les collectivités dans leurs projets de production d'énergies renouvelables et leur propose notamment un programme expérimental d'accompagnement technique et financier en matière de chaufferies bois énergie dédiées ou alimentant un réseau technique (c'est-à-dire sans vente de chaleur) en phases études puis conception/réalisation.

Ainsi, en phase études, le SIEGE, accompagné de bureaux d'études spécialisés, propose de financer en totalité et réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les études de faisabilité préalables nécessaires à la mise en place d'un éventuel projet bois-énergie.

Ensuite, en phase conception/réalisation, le SIEGE sous réserve :

- d'un résultat favorable de l'étude de faisabilité ;
- d'une contractualisation SIEGE/ADEME par atteinte d'un nombre suffisant de projet tant en nombre d'installations qu'en quantité de chaleur produite ;
- d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la collectivité volontaire vers le SIEGE ;

est en capacité de réaliser pour le compte de la collectivité les études détaillées/d'exécution et les opérations de génie civil, fourniture et pose des ouvrages.

En termes de financement, la délégation de maîtrise d'ouvrage emporte pour le SIEGE :

- la recherche de financements externes : Région et ADEME ;
- un financement résiduel de la collectivité d'au moins 20% ;
- un fonds de concours du SIEGE pour ses communes membres (réglementairement admis depuis la Loi de Finances 2019).

Enfin, le SIEGE s'engage à accompagner la collectivité dans le choix du mode d'exploitation et d'approvisionnement le plus pertinent de façon qu'à réception de l'ouvrage, elle retrouve son autonomie de gestion dans des conditions satisfaisantes.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser dans un premier temps le SIEGE à mener gracieusement pour le compte de la commune une étude de faisabilité bois-énergie sur les bâtiments de l'école élémentaire afin de connaître la pertinence technico-économique que pourrait avoir un tel projet.

Dans l'hypothèse d'une suite favorable donnée à cette étude de faisabilité et si la commune souhaite poursuivre avec le SIEGE, ce dernier l'invitera à délibérer à nouveau pour engager la poursuite du projet via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit du SIEGE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, (par 19 Voix Pour) décide d'autoriser le SIEGE à mener gracieusement pour le compte de la commune une étude de faisabilité bois-énergie sur les bâtiments de l'école élémentaire afin de connaître la pertinence technico-économique que pourrait avoir un tel projet.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-063 : Opération de revitalisation des territoires sur la CCLPA : désignation d'un correspondant local**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 24/09/2019, la commune de THIBERVILLE a adhéré au dispositif " Opération de Revitalisation des Territoires" sur la Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge.

Monsieur le Maire expose au conseil, que dans le cadre de l'ORT, il convient de désigner un correspondant local et propose de nommer Madame LARROQUELLE Marie-Françoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) désigne Madame LARROQUELLE Marie-Françoise en qualité de correspondant local.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-064 : Marché de contrôle de branchements d'assainissement collectif : Mission AMO**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de la passation d'un marché de contrôle de branchements d'assainissement collectif, il est nécessaire de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission comprend plusieurs éléments :

- **phase préalable** : historique des investigations, définition des besoins, contraintes et exigences ;
- **consultation des entreprises** :
  - établissement du DCE et validation du DCE par le Maître d'Ouvrage ;
  - suivi de la consultation, réponses aux questions des candidats ;
  - ouverture des plis, analyse des offres, demandes de précisions et négociations éventuelles, restitution du RAO;
  - conclusion de la procédure (mise au point du marché, notifications, ordre de service, publication des données essentielles sur profil acheteur) ;
- **Prestations complémentaires sur bon de commande**
  - réunion supplémentaire ;
  - établissement du dossier de demande de subvention.

Un devis a été établi par le SIDESA de MONT SAINT AIGNAN s'élevant à 5 100,00 euros toutes taxes comprises pour cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil Municipal (après en avoir délibéré par 19 Voix Pour) décide :

- de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage
- de retenir le devis du SIDESA d'un montant de 5 100,00 euros toutes taxes comprises

Les crédits nécessaires seront pris au compte 617 de la section d'exploitation du budget ASSAINISSEMENT.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

Madame LARROUELLE Marie-Françoise indique que cela représente environ 600 branchements.  
Ces contrôles pourraient être réalisés en 3 tranches de 200 logements. Ce marché s'élèverait à 100 000 euros avec une subvention de 50% de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-065 : Réduction de la redevance d'assainissement, logement 1 Allée des Roseaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de réduction de la redevance d'assainissement présentée par [REDACTÉ] suite à une importante fuite d'eau (300 m3 facturés par le SAEP CLT pour la période du 01/07/2018 au 30/06/2019)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide de se baser sur la consommation d'eau moyenne des 3 dernières années : 137 m3 seront facturés à l'intéressée.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-066 : Réduction de la redevance d'assainissement : logement 3 rue des Housiaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de réduction de la redevance d'assainissement présentée par [REDACTÉ], domiciliée à THIBERVILLE, [REDACTÉ] suite à une défaillance du groupe de sécurité du ballon d'eau chaude (372 m3 facturés par le SAEP CLT pour la période du 01/07/2018 au 30/06/2019)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide de se baser sur la consommation d'eau moyenne des 3 dernières années : 42 m3 seront facturés à l'intéressée.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-067 : Réduction de la redevance d'assainissement : logement 9 Place des Ecoles**

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de réduction de la redevance d'assainissement présentée par [REDACTÉ] suite à une importante fuite d'eau (240 m3 facturés par le SAEP CLT pour la période du 01/07/2018 au 30/06/2019)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide de se baser sur la consommation d'eau moyenne des 3 dernières années : 147 m3 seront facturés aux intéressés.

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **INFORMATION : Tirage au sort des jurés d'Assises : établissement de la liste préparatoire 2021**

Il est procédé publiquement au tirage au sort de six noms à partir de la liste générale des électeurs de la commune en vue d'établir la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'Assises pour l'année 2021.

Ont été désignés : - Monsieur TRIVINI Olivier, 10 rue d'Orbec

- Monsieur VANHONSEBROUCK Estéban, 636 Hameau Le Petit Malheur
- Mademoiselle LANGEARD Audrey, 766 Hameau de la Bulletière
- Mademoiselle FISCHER VACHER Manon, 12 Ter rue René Hervieu
- Mademoiselle DRAGIN Elodie, 5 rue de Lisieux
- Madame AUGIER épouse CHERON Laetitia, 6 rue de Bernay

## **INFORMATION : Questions diverses**

- SC Thiberville Football : attribution d'une subvention de la Région Normandie d'un montant de 8 000 euros pour l'acquisition d'un véhicule collectif.

- Distribution de masques : du 06 au 10 juillet 2020 à la salle des votes. (lundi, mardi, mercredi jeudi, vendredi de 10 heures à 12 heures 30 et mardi de 18 heures à 20 heures).

- Foire à tout : Monsieur le Maire indique qu'elle pourra se dérouler le 16 août 2020.

- Repas à la cantine scolaire : Par courrier en date du 11 mai dernier, la société CONVIVIO a adressé à la Mairie une proposition pour la tarification du service de livraison de repas durant la période de la crise de la COVID 19 :

. Un surcoût de production et de livraison des repas livrés estimé à 0,40 € par repas.

. Une indemnisation pour les repas non commandés évaluée à 0,75 € par repas.

Un courrier commun signé par les mairies de Lieurey, Saint-Georges du Vièvre, Thiberville et le SIVOS de Boissy Lamberville a été envoyé au PDG de CONVIVIO indiquant le refus de la proposition établie sur les bases de 0,75 € facturés par repas non commandé durant le confinement et des 0,40 € de surcoût pour les repas qui le seraient à compter du 11 mai 2020.

Cela représenterait entre 3 000 à 5 000 euros pour notre commune.

Les collectivités concernées proposent de prolonger leurs engagements de 2 ans supplémentaires à la date d'échéance de leurs contrats. Elles acceptent également que le coût de chaque repas commandé à partir de la rentrée scolaire 2020/2021 soit majoré de 0,01 € (hors augmentation indiciaire).

A l'échelle des 4 communes, cela représente près de 70 000 repas chaque année.

La Direction de CAEN a répondu par mail et a fait une nouvelle offre :

. Les repas non commandés durant le confinement (et donc manquants) ne seront pas facturés 0,75 € par repas.

. Les repas commandés depuis le déconfinement ne seront pas majorés de 0,40 € /repas.

. Reconduction de 2 ans supplémentaires pour chaque commune à l'issue des contrats en cours.

. Réévaluation de chaque repas commandé de 0,03 €/repas (hors augmentation indiciaire annuelle).

- Relance de l'Association des Festivités : Monsieur le Maire recevra Monsieur GIRAUD Loïc, ancien président le vendredi 3 juillet.

- Désignation de cinq délégués du conseil municipal et de leurs trois suppléants pour les élections sénatoriales : le vendredi 10 juillet à 20 heures 30.

- Musée du landau : Monsieur le Maire informe le conseil de la visite de Madame France POULAIN, Architecte en Chef des Bâtiments de France et Chef de service de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure des Bâtiments de France (UDAP) pour étudier les possibilités de transformation de l'ancien presbytère en musée du landau.

La séance est levée à 23 heures.

